



CHARTE IMMERSION : TAALOVEREENKOM ST

Cher élève, Chers parents,

Avant de vous engager dans l'enseignement en immersion néerlandaise, nous vous proposons cette charte qui clarifie nos engagements respectifs.

L'objectif de notre enseignement en immersion est d'arriver en fin de 6^e année à une maîtrise des compétences suffisante pour pouvoir poursuivre des études supérieures en néerlandais.

Afin d'atteindre cet objectif l'Institut, l'élève et ses parents s'engagent à :

1. L'Institut

- Organiser le cursus complet des 6 années en immersion.
- Accepter en 1^{er} année tous les élèves motivés sans acquis préalable.
- Respecter le décret concernant l'immersion.
- Permettre aux élèves en immersion de suivre toutes les options offertes à l'Institut.
- Permettre, en fin d'année et en cas d'abandon, le passage à une filière traditionnelle.
- Permettre aux élèves de participer chaque année soit à un échange, soit à une visite ou à une activité en rapport avec la langue étudiée.
- Inscrire les élèves de 6^e à l'examen CNaVT (Certificaat Nederlands als Vreemde Taal).



2. L'élève

- Mettre tout en œuvre pour accomplir les 6 années en immersion, ce qui implique un travail soutenu, de la motivation, de la curiosité et de l'investissement.
- Participer activement en classe, à parler exclusivement néerlandais avec les professeurs concernés ainsi qu'avec les autres élèves.
- Participer de manière proactive aux échanges et aux visites linguistiques.
- Utiliser les médias néerlandophones de façon régulière, tant les supports audiovisuels que les lectures diverses.

3. Les parents

- Soutenir leur enfant, le motiver et remotiver tout au long de ses études.
- encourager leur enfant à participer aux échanges et visites linguistiques.
- Recevoir chez eux des élèves néerlandophones dans le cadre d'un échange linguistique.
- Signer le carnet de bord afin d'évaluer l'évolution de son enfant.